

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 7 décembre 2021

FÊTE DES LUMIÈRES : L'ÉTAT ET LA VILLE DE LYON MOBILISÉS POUR LA SÉCURITÉ DE L'ÉVÉNEMENT

La Fête des lumières, organisée par la Ville de Lyon, se déroulera du 8 au 11 décembre 2021 et réunira plusieurs millions de personnes dans les rues de Lyon.

Pour que cet événement culturel majeur se déroule dans des conditions optimales et protectrices de la population, un important dispositif de sécurité publique, civile et sanitaire est mis en place par Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, et Grégory DOUCET, Maire de Lyon.

LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Dans un contexte marqué par une situation sanitaire préoccupante – taux d'incidence qui s'élève à 640/100 000 habitants dans le Rhône en date du 3 décembre 2021 – l'État a confirmé le maintien de cet événement, à la condition qu'un protocole sanitaire strict soit mis en place avec la Ville de Lyon.

À cet effet, le préfet a instauré un **périmètre sanitaire**, plus large que les zones où se trouvent les animations de la Fête des Lumières (Presqu'île, Vieux Lyon, parc de la Tête d'Or et parc Blandan) où :

- le **port du masque** sera obligatoire, à partir de 11 ans ;
- la **vente de produits alimentaires et de boissons (alcoolisées ou non) par les commerces ambulants et les commerces sur le pas de la porte** sera interdite de 18h00 à 02h00 ;
- la **consommation de produits alimentaires et de boissons (alcoolisées ou non) sur la voie publique** sera interdite de 18h00 à 02h00, sauf sur un périmètre dédié (voir plus bas) ;

- le « pass sanitaire » sera exigé pour accéder aux 5 animations en lieux clos : le lycée La Martinière, les Subsistances, le Centre Hospitalier Saint-Luc Saint-Joseph, la Fondation Bullukian et le Musée Gadagne ;
- un espace de restauration barriéré et soumis au « pass sanitaire », sera spécialement installé place Maréchal Lyautey (Lyon 6^{ème}), à l'image des marchés de Noël.

Les bars et les restaurants proposeront uniquement une consommation sur place, toujours sur présentation du « pass sanitaire ».

Des contrôles de police renforcés, pilotés par les sous-préfets, seront menés chaque soir des festivités et viseront à vérifier la bonne mise en œuvre du port du masque obligatoire, des mesures relatives à la vente et à la consommation de boissons et de nourriture et du respect du « pass sanitaire » le cas échéant.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

L'État, en lien étroit avec la Ville de Lyon, renouvelle un dispositif de sécurisation complet portant principalement sur la sécurisation des festivités, la protection des personnes et le bon fonctionnement des transports.

Ce sont quotidiennement 500 policiers nationaux, 100 gendarmes et 100 militaires de l'opération Sentinelle qui seront placés sous le commandement du DDSF, ainsi que des sapeurs-pompiers du Service Départemental-Métropolitain d'Incendie de Secours. Par ailleurs, 200 policiers municipaux, 70 agents de sécurité de voie publique et plus de 470 agents de sécurité privée seront mobilisés.

Un plan ORSEC spécifique est mis en place afin de coordonner la réponse en cas d'événement majeur. À cet effet, deux centres de commandement réunissant les services de l'État et de la Ville de Lyon, et tous leurs partenaires seront activés pendant les 4 jours.

Le bouclage des périmètres de la Fête des Lumières débutera à 18h00 le mercredi 8 et le jeudi 9 décembre, et à 19h00 le vendredi 10 et le samedi 11 décembre. En raison des restrictions de circulation, en Presqu'île et dans le Vieux-Lyon notamment, les autorités recommandent vivement de privilégier les transports en commun et la marche à pied.

Une soixantaine de dispositifs anti-béliers seront installés autour des périmètres et des agents seront chargés, aux entrées, de filtrer le public par un contrôle visuel, d'effectuer des palpations de sécurité, d'éventuels contrôles d'identité et l'inspection des sacs et des bagages.

APPEL À LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN

Pour que la Fête des Lumières se déroule dans un climat apaisé et qu'elle soit, comme lors de chaque édition, un grand moment de rassemblement populaire et convivial, le préfet et le Maire de Lyon en appellent au sens des responsabilités et au civisme de chacun pour respecter les consignes des autorités :

sur le plan sanitaire :

- Porter systématiquement le masque ;
- Aucune consommation de boissons et de nourriture sur la voie dans le périmètre sanitaire, hormis sur l'espace dédié ;
- Présenter un « pass sanitaire » valable dans tous les lieux où il est exigé : bars, restaurants et espaces de restauration ;

sur le plan sécuritaire :

- Faciliter le travail des forces de l'ordre : venir si possible sans sac, suivre les cheminements (notamment entrées/sorties), faciliter l'accès des forces de l'ordre et de sécurité ;
- Faire preuve de patience, cet événement drainant une foule importante ;
- Utiliser les transports en commun